

Ordures ménagères

Vous avez constaté un nouveau calendrier de la collecte de vos déchets suite à la signature du nouveau marché. Ceux chez qui les nouveaux calendriers n'auraient pas été distribués peuvent s'en procurer en mairie.

La collecte et le traitement des déchets sont de la compétence de Troyes Champagne Métropole ; la loi fixe l'objectif de réduire leur volume pour la protection de la planète. Pour les usagers que nous sommes, la maîtrise des coûts est une obligation. La collecte de tous les emballages depuis le 1^{er} janvier 2023 a réduit les volumes et a permis de recycler tous ceux qui peuvent l'être et nous ne pouvons que nous féliciter des efforts que nous avons déployés.

Vous avez pu voir que la collecte se fait le même jour pour les différents genres ; les fréquences changent selon les saisons toujours dans l'optique de réduire les coûts, les volumes étant moindres.

A partir du 1^{er} janvier 2024, il sera conseillé de trier les ordures ménagères en utilisant un composteur pour les biodéchets. Il vous sera possible de téléphoner à Troyes Champagne Métropole au

03 25 45 27 30 pour vous procurer un composteur au prix de 28€ ; des conseils sur le compostage vous seront délivrés.

A ce propos, les dates et les lieux pour apprendre à composter figurent sur le site internet de la mairie. Une séance devrait être programmée à Barberey à une date restant à fixer.